

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jessica Vignola

<https://www.cadre21.org/membres/1de25616e78deb432bd8db53>

Date d'obtention : 2020-11-30 00:28:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dans un cas de sextage, en tant qu'intervenante de l'école, je dois m'assurer de faire les étapes préliminaires, avant d'appeler la police. Je dois traiter ces situations en urgence.

Étape un, je rencontre la personne qui me signale la situation et ou l'élève victime. Dans les deux cas, je les félicite de se confier et je les rassure sur la suite des choses. Je garde une attitude de bienveillance, de non-jugement, de soutien et de confidentialité tout au long de l'intervention.

Étape deux, je remplis la grille d'évaluation, en posant toutes les questions de la façon qu'elles sont écrites et avec réconfort pour respecter et soutenir la victime dans toute son intégrité.

Étape trois, je vérifie les informations de tous les témoins et personnes impliquées pour recueillir toutes les informations, en sensibilisant sur le respect de la vie privée et de la confidentialité. Si l'intention est malveillante, j'informe immédiatement la police.

Étape quatre, je parle à l'instigateur, pour en savoir plus sur l'intention de son geste.

Au court des étapes un à quatre, je dois confisquer les cellulaires pouvant contenir des photos ou vidéos pornographiques pour cesser la propagation.

S'il y a acte criminel impulsif ou malveillant, je dois en informer la police pour la suite des choses (rencontre de sensibilisation dans la plupart des cas).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que je dois remplir la grille d'évaluation Sexto avec tous les élèves concernés qu'ils soient témoin ou impliqué directement.

Que je dois compléter la trousse sexto et en informer obligatoirement les policiers, que se soit impulsif ou malveillant. La seule exception c'est s'il n'y a pas eu d'acte criminelle.

Que ça doit être un élève qui vienne me voir pour dénoncer une situation de sextage, si c'est un parent, je le réfère à la police.

Et que si les journalistes viennent me parler, je dois divulguer aucune information sur la situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, je crois que l'étape la plus délicate et celle de recueillir toutes les informations, en remplissant la grille avec chaque personne, dans un délai le plus rapide possible. Dans le but d'arrêter la propagation des images ou vidéos le plus rapidement. Je crois cependant que la trousse doit être d'une grande aide pour gérer efficacement et rapidement les situations de sextage.